

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 17
- représentés : 1
TOTAL **18**

L'an deux mille vingt cinq, le 5 février à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
Mme Marie-Reine FISCHER	-	M. Jean-Louis BATT
M. Eric FRANCHET	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	M. Jean HUMANN	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
Mme Chantal JEANPERT	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	-

Membre représenté :

M. Denis TURIN du SDEA,
ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – COMPTE ADMINISTRATIF 2024

N° 25-04**LE COMITE SYNDICAL**

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2024 arrêté par délibération n°24-114 du Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig en sa séance ordinaire du 31 janvier 2024 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du Compte de Gestion 2024 ;

VU la loi N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

ET APRES en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, le Président ayant quitté la salle préalablement au vote ;

approuve

le Compte Administratif de l'exercice 2024 présenté par le Vice-Président,

arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2024, aux chiffres mentionnés ci-dessous

Réalisations de l'exercice 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	279 380,63 €	505 972,15 €
Investissement	1 923 652,51 €	991 402,33 €
TOTAL CUMULE	2 203 033,14 €	1 497 374,48 €

+

Reports de l'exercice 2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	- €	689 686,16 €
Investissement	- €	58 383,50 €

=

TOTAL EXECUTION DU BUDGET	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	279 380,63 €	1 195 658,31 €
Investissement	1 923 652,51 €	1 049 785,83 €
TOTAL CUMULE	2 203 033,14 €	2 245 444,14 €

Résultats cumulés de l'exercice 2024	Déficit	Excédent
Fonctionnement	- €	916 277,68 €
Investissement	873 866,68 €	- €
Solde global		42 411,00 €

autorise

Monsieur le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Transmis au représentant de l'Etat le : 6/02/2025

Publié le : 6/02/2025